<u>Service en ligne / Demande certificat d'adressage</u>

Ce service en ligne permet d'obtenir instantanément un certificat d'adressage délivré par la Commune de Sare.

Ce document officiel atteste de l'adresse exacte d'un bâtiment ou d'une parcelle sur le territoire communal. Ce certificat précise notamment le numéro de voirie, le nom de la rue ou du chemin, ainsi que toute autre information nécessaire pour identifier de manière précise une adresse.

Le certificat d'adressage est essentiel pour plusieurs démarches administratives, telles que :

- L'inscription au registre des services publics (poste, électricité, eau, etc.)
- Les formalités notariales (vente, achat immobilier)
- La mise à jour des bases de données administratives (fiscalité, cadastre, etc.)

Accéder au formulaire en ligne :

https://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale?id=64504#43.297018_-1.582000_11.46

Les étapes à suivre pour obtenir le certificat

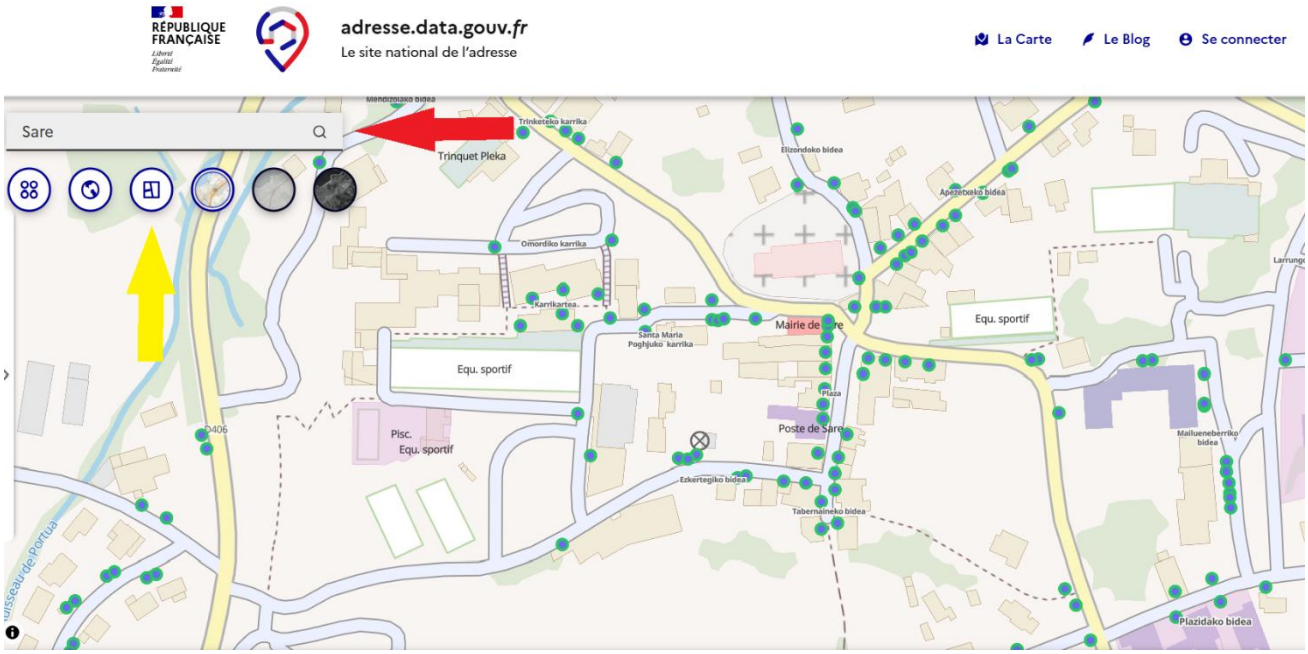

Etape 1 : saisir votre adresse dans la zone de recherche (cf flèche rouge dans l'image) ou cliquer sur une adresse directement dans la carte. Il est possible d'afficher le plan cadastrale (cf flèche jaune dans l'image).

Etape 2 : cliquer sur entrer

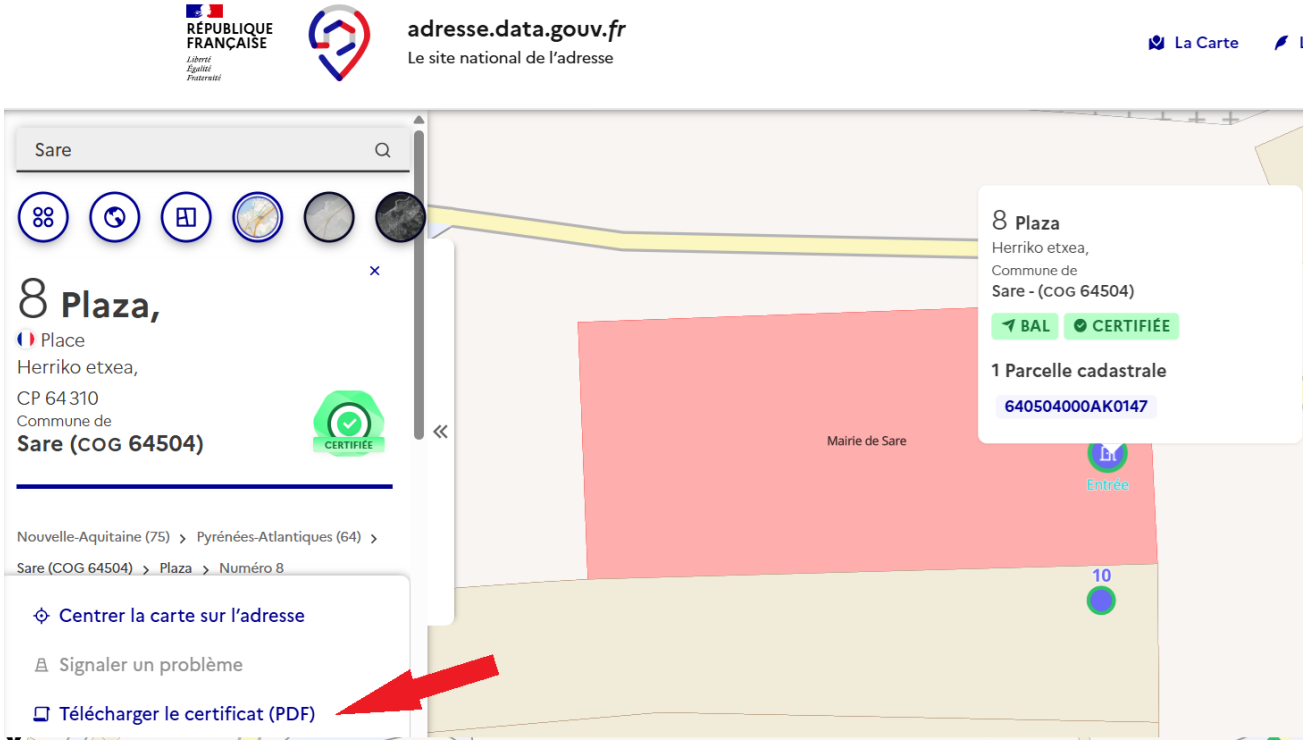

Etape 3 : télécharger le certificat (PDF)